

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 avril 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2008 afin de vous informer de ce qui suit, en application du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies.

Le 16 avril, le Président russe Vladimir Poutine a donné instruction au Gouvernement russe d'engager une coopération officielle avec les autorités de fait en Abkhazie (Géorgie) et dans la région de Tskhinvali en Ossétie du Sud.

Les conséquences de la mesure susmentionnée, qui est de caractère exécutif, constituent une menace ouverte et directe pour la qualité d'État et la souveraineté de la Géorgie. De toute évidence, cette mesure vise à annexer certaines parties du territoire géorgien.

En conséquence, je vous serais obligé de convoquer une séance du Conseil de sécurité dans les meilleurs délais pour examiner cette question, qui, une fois de plus, constitue apparemment une menace contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies : la Géorgie. Le Ministre des affaires extérieures de la Géorgie, M. David Bakradzé, prendra la parole devant le Conseil à cette séance.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Irakli **Chikovani**

